

Entre, le camping « **Les Lacs de Courtès** » 32240 Estang et
M. ou Mme (*le locataire*)

demeurant à

CP..... Ville.....

Tél. E-mail :

• qui déclare **avoir eu connaissance de toute la documentation jointe en annexe** (Conditions générales de Location (au verso), Tarifs), et en accepter tous les termes sans aucune réserve.

• qui certifie que le séjour est effectué au titre exclusif des vacances/loisirs.

Il a été convenu et arrêté le présent contrat de location, à savoir que **la direction** met à la disposition du **locataire** qui s'engage à l'occuper :

➤ LOCATIFS :

- Gîte « SOLEIL »
 Chalet « MARENSIN »
 Chalet « CAPUCINE »
 Chalet « GASCOGNE »
 Chalet « REVE »
 Chalet « ADOUR »

- Mobil-home 4p
 Chalet « EDEN »
 Chalet « MIRADOU »
 Chalet « LAVANDOU »
 Chalet toilé « SAFARI »
 Caravane

OPTIONS

- Forfait NETTOYAGE (60 €)
 Réservation TV : 4 €/jour
 Lit Bébé : 1.50€/jour
 Chaise Bébé : 1€/jour
 Draps 1 pers : 6 €
 Draps 2 pers : 8 €
 Linge de toilette : 6 €

• EMPLACEMENT pour :

- Caravane (longueur.....) Camping-car (longueur.....) Tente (surf. Ap ...) Frigidaire (opt)

- Branchement électrique Nbre de véhicules : Animal : N° vaccination.....

Arrivée le : (à partir de 15 h) **Départ le :** (au plus tard 10 h)

Nombre de personnes (noms, prénoms, dates de naissance) : Taxe de séjour : 0.45€/nuit

- 1 _____
 2 _____
 3 _____
 4 _____
 5 _____
 6 _____
 7 _____
 8 _____

Le locataire verse ce jour, à titre d'acompte, pour :

<input type="checkbox"/> Une location :25 % du montant du séjour soit :	
Frais de dossier (à partir de 7 nuits) =	20 €
Assurance annulation (3 %) =
<i>(facultative mais conseillée)</i>	
Soit :	_____

Un emplacement :	100 €
Frais de dossier (à partir de 7 nuits)	20 €
Assurance annulation 3 % =
<i>(facultative mais conseillée)</i>	
Soit :	_____ €

Mode de règlement :

- Carte Bleue Mandat postal Chèque bancaire Chèques vacances
 N°
 Date d'expiration.....
 Cryptogramme.....

Préciser le cas échéant l'offre accordée :

Dès réception de ce contrat et de l'acompte, celui-ci, signé par la Direction, vous sera. Il vaudra comme accusé de réception et sera à présenter à l'accueil le jour de l'arrivée.

Date : Signature :



Conditions générales de location

■ La location est nominative : elle ne peut en aucun cas être cédée. Elle ne devient effective, **donc ferme et définitive**, qu'après l'accord de la Direction, matérialisé par l'accusé de réception et l'encaissement du montant représentant l'acompte, les frais d'assurance annulation et les frais de dossier.

■ L'accord de la Direction est conditionnel : il est donné sous réserve, le jour de l'arrivée sur le terrain, du strict respect des conditions d'admission prévues au règlement intérieur et rappelées, pour l'essentiel, ci-après :

- Le terrain «Les Lacs de Courtès» est ouvert aux seuls séjours de loisirs à l'exclusion de tous autres types.
- L'entrée et le séjour sur le terrain ne sont accordés qu'aux personnes pouvant justifier d'un domicile fixe et d'une assurance, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile du locataire pendant la durée de son séjour.
- L'accès du terrain est interdit aux véhicules utilitaires ou professionnels (sauf accord de la direction).
- La tarification des redevances concerne la seule location, foncière du sol, les autres prestations ou services n'étant que l'accessoire de cette location.

■ Annulation du séjour : pour des raisons indépendantes de sa volonté, le camping peut être amené à annuler une location. Dans ce cas, le remboursement des sommes versées, dégage le camping de toute responsabilité lorsque l'annulation est imposée par :

- La défaillance d'un fournisseur du camping ; des circonstances de force majeure ; la sécurité des vacanciers.

■ Annulation du séjour: la réservation étant ferme et définitive, l'assurance annulation est fortement conseillée.

Le camping LES LACS DE COURTES vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

■ En l'absence de tout message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 48 heures après la date d'arrivée prévue et le règlement de la totalité des prestations sera dû.

■ Toutes les locations, caravanes, bungalows, chalets et pavillons, se font du samedi 15h au samedi suivant 10h. La taxe de séjour est à régler à l'arrivée pour un montant de 0.45 € par personne majeure et par nuit.

■ Tout contrat de location doit obligatoirement être accompagné d'un acompte, des frais d'assurance annulation et des frais de dossier : seul l'acompte sera déduit du montant total du séjour.

■ Le solde du séjour est à acquitter :

- Pour les emplacements : réservés pour 1 semaine ou plus, 1 mois avant l'arrivée ; autrement, le jour de l'arrivée
- Pour les locations : 30 jours avant le début du séjour

■ Les animaux doivent obligatoirement être tatoués, vaccinés contre la rage et tenus en laisse : le carnet de santé est à déposer à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens de 1° et 2° catégorie sont refusés. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être impérativement respectées sur les emplacements et dans les locations.

■ Le N° d'emplacement ou l'installation locative définitive sera déterminé par le Gérant du camping, en tenant compte autant que possible de vos souhaits particuliers.

■ Sont inclus dans le prix des locations l'eau, l'électricité (hors tarifs étudiés), le gaz, l'accès aux piscines, aux jeux et animations.

■ La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping. Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent.

■ A la piscine caleçons et bermudas sont interdits, seul le slip de bain est autorisé, les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés.

■ Les bouteilles de gaz sont changées entre 9 h et 21 h

■ Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'Accueil et s'acquitter du droit d'entrée avant de pénétrer dans le camping. La direction se réserve le droit de limiter leur nombre.

■ Chaque caravane, bungalow ou chalet contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie (à l'exception des draps et du linge), et un salon de jardin.

■ Il est prévu 1 véhicule par installation ; les véhicules supplémentaires doivent être déclarés et acquittés par la redevance correspondante.

■ Le matériel de chaque caravane, bungalow, chalet ou pavillon, fait l'objet d'un inventaire chiffré remis à l'arrivée, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée, de signaler toute anomalie, et de le rendre signé dans les 24 heures.

■ A l'arrivée, pour toute location d'hébergement sur place, il est demandé le versement d'une caution : 400 €

Après l'inventaire de départ et le cas échéant, déduction des détériorations et/ou manquants constatés, la caution sera rendue sous 8 jours maximum.

■ Le nettoyage du pavillon, bungalow, chalet, caravane, est à la charge du locataire : en fin de séjour l'installation doit être restituée en parfait état de propreté. En cas contraire, une somme de 60 € sera retenue sur la caution.

■ Une option Forfait de nettoyage peut être demandée à la location ou à l'arrivée, moyennant la somme de 60 €.

■ **La location est ferme et définitive pour toute la durée indiquée. Les réservations ne peuvent être modifiées que dans la limite de nos possibilités et, en cas d'arrivée retardée ou de départ avancé, la totalité du séjour est due sans réduction. Il en est de même en cas de non présentation et/ou de non occupation de la location**

■ En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur (affiché à la réception) et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera acquise.